

AVIS D'ATTRIBUTION

Marché de prestations intellectuelles n°2021_02 – Mission de contrôleur technique relative à la construction du complexe sportif de la Ville de Mions

Le Maire de Mions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération n°0_DL_2020_033 du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal charge le Maire de prendre, par délégation, certaines des décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2122-8 ;

Vu la consultation des 5 entreprises réalisée conformément à l'article R.2122-8 susvisé ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

DÉCIDE

Article 1 :

Dans le cadre de sa délégation, de conclure le marché n°2021_02 relatif à une mission de contrôleur technique relative à la construction du complexe sportif de la Ville de Mions, avec l'entreprise suivante et pour le montant suivant :

Marché	Désignation	Entreprise	Montant en € HT
2021_02	Mission de contrôleur technique	Bureau Veritas Construction Racing Park – 4 chemin du Tronchon – 69140 CHAMPAGNE AU MONT D'OR SIRET:790 182 786 012 06	12 315,00 €

Article 2 :

Le présent marché démarre à compter de sa date de notification.